



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Lisa Le
Lisa.Le@tpsgc-pwgscc.gc.ca

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Health Services Project Division (XF)/Division des
projets de services de santé (XF)
Terrasses de la Chaudière 5th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Gatineau
K1A 0S5

Title - Sujet Les services infirmiers	
Solicitation No. - N° de l'invitation 6D112-202491/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 6D112-202491	Date 2020-06-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XF-050-38038	
File No. - N° de dossier 050xf.6D112-202491	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-06-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Le, Lisa	Buyer Id - Id de l'acheteur 050xf
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-7912 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 004

La modification 004 vise à:

1. Fournir des réponses aux questions reçues en ce qui concerne la présente demande de proposition (DDP); et
2. Modifier la pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques et financiers.

Note : Les questions pourraient avoir été modifiées et/ou abrégées.

Questions et réponses

Q26: Veuillez confirmer que les références des infirmières à fournir pour chaque volet ne signifient pas que ces infirmières sont engagées pour ce rôle. Au contraire, les références démontrent la capacité de l'entreprise à fournir des infirmières avec cette expertise.

R26: Il n'est pas nécessaire que les infirmières de référence soient les infirmières engagées pour ce rôle. Les références visent à valider la capacité de l'entreprise à fournir un nombre minimum d'infirmières requises par jour (selon le volet) au minimum 14 jours consécutifs.

Q27: L'exigence CTO1 dans tous les volets demande que les infirmières énumérées doivent avoir effectué des services infirmiers similaires au moins 5 fois au cours des 2 dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions. Y a-t-il un nombre de jours défini qui est acceptable pour remplir cette exigence sans qu'il soit au moins 5 fois. Veuillez préciser quelle est la décision si une infirmière a travaillé sans interruption dans un même lieu pendant 2 ans? Veuillez dans ce cas confirmer qu'une référence suffit.

R27: CTO1 a été modifié, voir C4 dans la section Changements ci-dessous. Pour clarifier, les références des clients sont recherchées pour les contrats, pas pour les infirmières individuelles. Si une infirmière a travaillé de façon continue dans un seul endroit (dans 1 contrat) pendant 2 ans, l'infirmière serait désignée comme l'une des infirmières requises fournies dans le cadre d'un contrat selon le volet. Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers; par conséquent, une référence (c'est-à-dire le nom du client et les coordonnées) est requise au moins pour chacun des 5 contrats.

Veuillez noter que:

- La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un nombre minimal d'IA requises par jour, selon le volet) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.
- Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant un nombre minimal d'IA requises par jour, selon le volet.

Q28: Par pièce jointe 1 à la partie 4, Critères techniques et financiers, il indique qu'une qualification pour répondre doit inclure:

Le soumissionnaire doit avoir fourni un minimum de deux infirmiers autorisés (IA) pour prodiguer des services de soins infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux au moins cinq fois au cours des deux dernières années à compter de la date du présent appel d'offres.

Les services de soins infirmiers doivent avoir eu lieu dans la même province ou le même territoire en ce qui concerne le volet pour lequel le soumissionnaire répond à un appel d'offres, et doivent avoir duré au moins 14 jours civils continus.

Les IA doivent avoir eu à effectuer des évaluations sanitaires en utilisant de l'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire en ce qui concerne le volet pour lequel le soumissionnaire fait une offre.

Étant donné que l'utilisation des services de recrutement pour les soins infirmiers ne sont pas très fréquents, les exigences énumérées de 2 infirmières, 5 fois au cours des deux dernières années, réduiront la concurrence pour cette possibilité. Le Canada accepterait-il 1 expérience au cours des 5 dernières années comme acceptable tant que 2 ressources répondant aux exigences sont fournies dans la réponse?

R28: Le nombre de références est toujours requis mais CTO1 a été modifiés, voir C4 dans la section Changements ci-dessous.

Q29: Conformément à la section 4.1.1.2 Vérification des références: pouvez-vous confirmer le nombre de références dont vous avez besoin par volet lorsque le soumissionnaire ne soumet une offre que pour un (1) volet correspondant au volet six (6).

R29: Le nombre de références requises dépend des critères obligatoires à démontrer dans chaque volet particulier. CTO1 et CTO2 ont été modifiés, voir C4 dans la section Changements ci-dessous.

Q30: Conformément à la section 4.1.1.2 Vérification des références: Nous détenons actuellement un nombre de contrats multi-infirmiers de longue date. Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer que le nom des infirmières fournissant / ayant fourni des services n'est pas requis dans le cadre de chaque référence individuelle soumise.

R30: Les noms des infirmières inclus dans chaque contrat individuel doivent être fournis.

Q31: Par pièce jointe 1 à la partie 4, Critères techniques et financiers, 2. Critères techniques obligatoires (CTO), CTO2 - Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve : Est-ce que Le Canada considérerait un taux horaire distinct pour les ressources de réserve.

R31: Il y a une description du taux à l'annexe B, 1.1 Taux pour les horaires normale de travail et en disponibilité: Le taux en disponibilité est payable au taux d'une heure du taux horaire régulier pour toutes les huit heures de disponibilité.

Q32: L'annexe B présente les heures estimatives de couverture requises aux sites de quarantaine au Canada. L'ASPC peut-elle confirmer que la planification de cette couverture de quart de

travail est à la discrétion du soumissionnaire, ou l'ASPC exige-t-elle que la même infirmière travaille tout le quart de travail?

R32: La même infirmière doit travailler toute le quart de travail.

Q33: **L'ASPC peut-elle préciser le nombre de références que le soumissionnaire doit fournir? La réponse ci-dessous, telle que décrite dans la modification 2, stipule que le soumissionnaire doit fournir 5 références, mais dans la pièce jointe 1 à la partie 4 Critères techniques et financiers, section 1 Critères d'évaluation, indique dans la deuxième puce que «l'expérience peut être démontrée en utilisant une ou plus de contrats de services rendus ». Nous sommes confus par la terminologie de 5 fois, donc l'ASPC pourrait-elle préciser que «fournir des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux au moins 5 fois au cours des 2 dernières années à compter de la date de la présente demande» signifie que les infirmières ont fourni services 5 fois dans le même contrat (comme indiqué dans les critères d'évaluation), et pas que 5 contrats doivent être démontrés?**

R33: CTO1 et CTO02 ont été modifié, voir C4 dans la section Changements ci-dessous. Pour clarifier, les références des clients sont recherchées pour les contrats, pas pour les infirmières individuelles. Si une infirmière a travaillé de façon continue dans un seul endroit (dans 1 contrat) pendant 2 ans, l'infirmière serait désignée comme l'une des infirmières requises fournies dans le cadre d'un contrat selon le volet. Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers; par conséquent, une référence (c'est-à-dire le nom du client et les coordonnées) est requise au moins pour chacun des 5 contrats.

Veillez noter que:

- La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un nombre minimal d'IA requises par jour, selon le volet) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.
- Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant un nombre minimal d'IA requises par jour, selon le volet.

Changements

C4 : À la pièce jointe 1 de la partie 4, Critère techniques et financiers,

SUPPRIMER la pièce jointe 1 de la partie 4, Critère techniques et financiers dans son intégralité et **REEMPLACER** par :

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

1. Évaluation de l'expérience

Ce qui suit s'applique à l'évaluation des critères obligatoires :

- L'expérience présentée devrait inclure le jour, le mois et l'année des dates de début et de fin de l'expérience en cause. Si le jour n'est pas mentionné, on utilisera la dernière journée du mois dans le cas de la date de début et la première journée du mois dans le cas de la date de fin. Si le mois ou l'année ne sont pas fournis, l'expérience ne sera pas prise en considération ; et

2. Critères techniques obligatoires (CTO)

La soumission doit satisfaire les critères techniques obligatoires ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation exigée pour chaque critère technique s'il veut démontrer qu'il se conforme à l'exigence en question.

Les soumissions qui ne satisfont pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

N° de CTO	Volet 1 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p>Expérience de l'entreprise</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour.• Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant;g. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.

N° de CTO	Volet 1 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO2	<p data-bbox="332 359 1300 415">Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p data-bbox="332 447 1370 504">Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul data-bbox="332 535 1385 741" style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour. <p data-bbox="332 772 1321 829">Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul data-bbox="370 861 1380 1087" style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.

N° de CTO	Volet 2 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p data-bbox="332 1186 651 1213">Expérience de l'entreprise</p> <p data-bbox="332 1245 1370 1329">Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 20 infirmières autorisées (IA).</p> <ul data-bbox="332 1360 1385 1686" style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 20 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 20 IA par jour.• Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. <p data-bbox="332 1717 1321 1774">Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul data-bbox="370 1806 773 1831" style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;

N° de CTO	Volet 2 - Critères techniques obligatoires (CTO)
	<ul style="list-style-type: none"> b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis; c. Le lieu où les services ont été fournis; d. La description des services; e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone; f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; et g. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
CTO2	<p>Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 5 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. • La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 5 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions. • Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 5 IA par jour. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le nom de l'organisation cliente; b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis; c. Le lieu où les services ont été fournis; d. La description des services; e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone; f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; et g. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.

N° de CTO	Volet 3 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p>Expérience de l'entreprise</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 3 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. • La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 3 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions. • Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 3 IA par jour.

N° de CTO	Volet 3 - Critères techniques obligatoires (CTO)
	<ul style="list-style-type: none">Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
CTO2	<p>Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 3 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 3 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 3 IA par jour. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
N° de CTO	Volet 4 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p>Expérience de l'entreprise</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p>

N° de CTO	Volet 4 - Critères techniques obligatoires (CTO)
	<ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour.• Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
CTO2	<p>Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.

N° de CTO	Volet 5 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p data-bbox="331 390 651 415">Expérience de l'entreprise</p> <p data-bbox="331 447 1369 531">Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul data-bbox="331 562 1385 888" style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour.• Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. <p data-bbox="331 919 1320 972">Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul data-bbox="370 1003 1377 1266" style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
CTO2	<p data-bbox="331 1283 1300 1335">Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p data-bbox="331 1367 1369 1419">Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul data-bbox="331 1451 1385 1661" style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour. <p data-bbox="331 1692 1320 1745">Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul data-bbox="370 1776 1117 1850" style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;

N° de CTO	Volet 5 - Critères techniques obligatoires (CTO)
	<p>d. La description des services;</p> <p>e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;</p> <p>f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; et</p> <p>g. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.</p>

N° de CTO	Volet 6 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p>Expérience de l'entreprise</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 20 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 20 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 20 IA par jour.• Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
CTO2	<p>Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 5 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 5 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.

N° de CTO	Volet 6 - Critères techniques obligatoires (CTO)
	<ul style="list-style-type: none">• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 5 IA par jour. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.

N° de CTO	Volet 7 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p>Expérience de l'entreprise</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 20 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 20 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 20 IA par jour.• Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.

N° de CTO	Volet 7 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO2	<p>Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 5 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 5 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 5 IA par jour. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
CTO3	<p>Expérience de l'entreprise fournissant des ressources infirmières travaillant dans les deux langues officielles</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers, chaque contrat comptant au moins 20 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 20 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 20 IA par jour. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. Description des services, y compris la langue dans laquelle les services ont été fournis;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.

N° de CTO	Volet 8 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p data-bbox="332 359 1044 384">Expérience globale de l'entreprise dans un travail similaire</p> <p data-bbox="332 415 1369 499">Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul data-bbox="332 531 1385 856" style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour.• Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. <p data-bbox="332 888 1320 951">Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul data-bbox="370 982 1385 1245" style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
CTO2	<p data-bbox="332 1274 1304 1327">Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p data-bbox="332 1358 1369 1421">Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul data-bbox="332 1453 1385 1652" style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour. <p data-bbox="332 1684 1320 1747">Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul data-bbox="370 1778 1117 1856" style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;

N° de CTO	Volet 8 - Critères techniques obligatoires (CTO)
	<p>d. La description des services;</p> <p>e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;</p> <p>f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; et</p> <p>g. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.</p>
CTO3	<p>Expérience de l'entreprise fournissant des ressources infirmières travaillant dans les deux langues officielles</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers, chaque contrat comptant au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. • La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions. • Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Le nom de l'organisation cliente; b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis; c. Le lieu où les services ont été fournis; d. Description des services, y compris la langue dans laquelle les services ont été fournis; e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone; f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; et g. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.

N° de CTO	Volet 9 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p>Expérience de l'entreprise</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. • La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions. • Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour. • Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.

N° de CTO	Volet 9 - Critères techniques obligatoires (CTO)
	<p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
CTO2	<p>Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
N° de CTO	Volet 10 - Critères techniques obligatoires (CTO)
CTO1	<p>Expérience de l'entreprise</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services infirmiers similaires à ceux décrits dans l'énoncé des travaux, selon lesquels chaque contrat compte au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.

N° de CTO	Volet 10 - Critères techniques obligatoires (CTO)
	<ul style="list-style-type: none">• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant un minimum de 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour.• Les IA doivent avoir dû effectuer des évaluations de santé à l'aide d'équipement de protection individuelle dans un environnement nécessitant des procédures de contrôle des infections dans la province ou le territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.
CTO2	<p>Expérience de l'entreprise en matière de fourniture de ressources infirmières de réserve</p> <p>Le soumissionnaire doit avoir l'expérience d'au moins 5 contrats fournissant des services de soins infirmiers de réserve, chaque contrat comptant au moins 2 infirmières autorisées (IA).</p> <ul style="list-style-type: none">• Les contrats de services infirmiers doivent avoir été conclus dans la même province ou le même territoire pour le volet pour lequel le soumissionnaire soumissionne.• La durée de chaque contrat doit avoir été d'au moins 14 jours consécutifs (tout en maintenant au moins 2 IA par jour) et avoir été au cours des deux dernières années à compter de la date de la présente demande de soumissions.• Les IA de chaque contrat n'avaient pas à travailler des jours consécutifs; par conséquent, différentes IA auraient pu être fournies tout en maintenant au moins 2 IA par jour. <p>Pour démontrer qu'il répond à ce critère, le soumissionnaire doit fournir au minimum les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Le nom de l'organisation cliente;b. Le prénom et le nom de famille des infirmiers autorisés fournis;c. Le lieu où les services ont été fournis;d. La description des services;e. Le point de contact pour le client, y compris son nom, son titre, son adresse courriel et son numéro de téléphone;f. Le numéro du contrat ou le numéro de référence, le cas échéant; etg. Les dates de début et de fin de la prestation des services au format jour-mois-année.

Solicitation No. - N° de l'invitation
6D112-202491/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
6D112-202491

Amd. No. - N° de la modif.
004
File No. - N° du dossier
050xf.6D112-202491

Buyer ID - Id de l'acheteur
050xf
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3. Critères financiers obligatoires (FO) :

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères financiers obligatoires indiqués dans le tableau ci-dessous.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères financiers obligatoires peuvent être déclarées irrecevables.

FO1:	Pour chaque province et territoire énumérés, le taux horaire fixe tout compris proposé par le soumissionnaire pour les heures supplémentaires et les jours fériés ne doit pas dépasser 1,5 fois le taux horaire fixe tout compris proposés pour les heures normales de travail et le travail en disponibilité.
-------------	--

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.
